

LA BOUCLE EST BOUCLEE

(Le calvaire d'un authentique joueur de jeu Provençal, par Raffi J-P)

1968, quart de finale du midi libre, qui soit dit en passant réunissait aux alentours de 800 équipes. Chargé par mes adversaires de me surveiller, l'arbitre Mr Rocca annule ma boule de tir, parce que je tire sur le quatrième pas. Pour remédier à cela, j'apprends à tirer sur le troisième. *Ce n'est pas le jeu de la vie* cher à un duo d'humoristes, *mais tout est possible, tout est réalisable*, alors, en quelque temps, avec beaucoup de concentration et d'abnégation, je parviens à tirer de manière irréprochable, avec en prime les compliments des vrais tireurs de jeu provençal, dont Raoul Bonfort « -c'est bien petit, maintenant tu tires dans les normes- ». A cette époque, le règlement précisait très simplement, **le joueur fait trois pas en tirant**. (Un règlement bien rédigé, ça aide à se corriger). Cela fait actuellement 42 ans que je tire de cette façon-là avec des résultats honorables.

2011, championnat de ligue doublettes jeu provençal à Pamier dans l'Ariège. L'arbitre national, Mr Jean-Louis Viard, annule mes boules de tir parce que je les lance pendant le troisième pas, juste avant de poser le pied, alors que maintenant, le règlement stipule : **il faut faire obligatoirement 3 pas pour tirer, il doit lâcher sa boule avant le 4^{ème} appui** ... Comme je le faisais en 68.

Le cercle est refermé, mais il est remarquable de constater que malgré ma bonne volonté et le très grand respect que je voue à ce jeu, j'ai systématiquement tort.

J'ai quand même la conviction d'avoir modifié mon tir à bon escient et je vais continuer dans cette voie.

Comment peut-on en arriver là ? La cause en est simple. Ce sont les additifs inutiles et contestables rajoutés au règlement. Ces additifs, banalement et systématiquement pondus par des personnes qui pour la plupart n'ont jamais joué au jeu Provençal, n'ont pour but, entre autres, que de valider le comportement des joueurs fautifs.

Je n'ai pas la science infuse, comme certains pensent l'avoir. Toutefois, lorsque je lis un de ces fameux additifs, j'essaie de prendre en compte l'ensemble de l'écrit, et, bien sûr, sa logique. Prenons par exemple celui permettant à un arbitre de me sanctionner.

Le joueur fait obligatoirement 3 pas pour tirer. Il doit lâcher sa boule avant le 4^{ème} appui.

Le ou les petits malins responsables de cette phrase ont simplement oublié la signification profonde de l'adverbe **obligatoirement**, et s'il fallait le matérialiser, par un chiffre avec des décimales, « **obligatoirement trois** », ce serait 3,00 ; ce qui évince la deuxième partie de l'additif.

1/ A partir de cela : si 2.75 ou 2.99 pas, ce n'est pas valable, 3.01 ou 3.25 pas, ne l'est pas non plus.

2/ Dans un ordre d'idées légèrement différent : contrairement à tous les règlements, sans exception, la nouvelle mouture, soit disant moderne, de celui du jeu provençal est la seule qui sanctionne le « par défaut », et favorise le « par excès ».

Avons-nous déjà vu un sauteur en longueur prendre son appel largement avant la planche être sanctionné ? Ou bien, un lanceur de javelot propulsant son pilum deux mètres avant une ligne que lui-même ne doit pas franchir, voir son essai invalidé ? Incontestablement c'est non ! Par contre, s'ils outrepassent la limite autorisée, ne serait-ce que d'un millimètre, leur action est frappée de nullité.

Il n'y a vraiment que dans l'actuel règlement jeu provençal, où celui qui s'avantage, même copieusement, n'est pas puni.

Je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour les deux Mathieu, (ils se reconnaîtront) avec lesquels j'ai joué, ils ont moins de vingt ans, et eux ne tirent pas pendant le quatrième pas.

Si parmi ceux qui lisent ces lignes, certains sont intéressés de connaître l'historique de la programmée disparition des tireurs authentiques du jeu provençal, qu'ils tournent la page. En attendant, respirons un peu.

Art 6 (manière de jouer)

1/ avant le 23/02/85 le règlement stipule :

Le joueur fait trois pas en tirant. Le tireur doit prendre nettement son élan : c'est-à-dire éviter le mouvement ou le petit pas supplémentaire du pied placé dans le cercle, et désigné sous le nom de choc.

Faire trois pas en tirant : les trois composantes du tir authentique correspondent parfaitement à cette phraséologie. A savoir : Le tireur, lors de l'exécution du premier pas positionne, le long du corps, le bras qui tient la boule. Sur le deuxième, il arme en envoyant son bras vers l'arrière, et pendant le troisième il le propulse vers l'avant pour lancer sa boule. Il peut donc être affirmé que l'ensemble de la gestuelle du tir a bien été effectué pendant la réalisation des trois pas.

2/ Après le 25/02/85, jusqu'au 25/11/95. Ajout au règlement de l'additif suivant.

Il doit lâcher sa boule, soit à la fin du troisième pas, (C'est-à-dire au moment du troisième appui de l'un de ses pieds) soit au plus tard avant le quatrième appui.

Si ce rafistolage ne préparait pas le glas du tir authentique, on pourrait être tentés d'applaudir. Vous n'êtes pas sans avoir remarqué qu'au début de l'additif, il est sujet de **pas** et sur la fin, il est question **d'appuis**. Tout cela pour ne pas évoquer le quatrième pas considéré comme fautif, au regard des provençaux. Toutefois comme l'additif est toujours précédé par la phrase initiale, le tir sur trois pas est encore possible. Les assassins ont pour cette fois raté leur forfait. Ils ont cependant réussi à valider le quatrième pas. Il va néanmoins leur falloir une décennie, pour pondre l'article actuel, qu'ils pensent être l'arme fatale.

3/ depuis le 25/11/95. Modification de la première phrase.

Il sera fait obligatoirement un pas pour pointer, et trois pas pour tirer. Au départ le joueur doit avoir un pied placé entièrement dans le cercle.

Alors là, chapeau ! Deux morts avec la même balle : le tir en trois pas, et celui en quatre. La démonstration ayant été produite dans la page précédente, nous n'y reviendrons pas.

Mais comme l'ADPJP veut apporter son écot à une construction de règlement logique, voilà l'article concernant le tir que nous proposons.

Le joueur fait trois pas en tirant, la boule doit être lâchée avant le début du quatrième pas.

Depuis le temps, nous sommes toujours aussi nombreux, qui avons pris l'habitude de rendre des mètres, voire des kilomètres à des joueurs autant adroits que nous, sinon plus. Cela peut encore perdurer. Le but recherché par notre action demeure que les jeunes qui viennent au jeu provençal apprennent le tir de manière correcte, avec le respect dû à ce jeu. **Autrement dit : à défaut de convaincre les fautifs patentés, éduquons les jeunes.**

Quant à la Fédération, plutôt que de mépriser ceux qui lui font des remarques, elle ferait mieux de les recevoir, afin qu'un débat s'installe. La force d'inertie consistant à ignorer systématiquement les observations des autres n'est pas une solution. Il est exact que la FFPJP est toute puissante. Elle est aussi remarquablement organisée. Elle n'a qu'une lacune, mais elle est de taille, sa compréhension du jeu provençal est égale au néant. ... Et surtout que l'on ne nous serve pas que la déréglementation qui a été produite, ... l'était pour sauver les concours de jeu provençal. Tous enregistrent de moins en moins d'équipes, sauf un, Le Provençal 13.

Ceci étant dit, les incohérences réglementaires, car j'ai dû abandonner, m'ont peut-être coûté une place au Championnat de France Jeu Provençal doublette. Lorsque l'on sait l'importance que revêt une participation à cette compétition suprême, pour un joueur moyen, (Il est coutumier de dire qu'il a sauvé sa saison), vous comprendrez ma frustration et, l'expression est à la mode, ... mon indignation.

J-Paul RAFFI
Président de l'ADPJP juillet 2011